

**AVIS SUR LES PROCEDURES DE
SANTÉ PUBLIQUE.**



<p>Le port du masque peut être exigé dans les locaux du tribunal d'immigration y compris la salle d'audience.</p>	<p>Soyez prêt - ayez un masque disponible.</p> <p>Au besoin et le cas échéant, les personnes souffrant de troubles médicaux les empêchant de porter un couvre-visage devraient informer le juge de leur situation.</p>
<p>Des pratiques de distanciation sociale sont en place. Maintenir une distance de six pieds avec ceux avec qui vous ne vivez pas est recommandée.</p>	<p>Pour maintenir une distance tout en facilitant au mieux les audiences, il peut vous être demandé de vous déplacer ou de quitter une zone particulière.</p> <p>Veuillez suivre les instructions du personnel ou des panneaux qui vous dirigent vers une zone ou un siège spécifique. S'il vous est demandé de vous asseoir à un endroit particulier, ne changez pas de siège avant d'être informé par le personnel du tribunal qu'il est permis de le faire.</p>
<p>Les temps d'attente pour entrer dans le bâtiment, un ascenseur, un espace de EOIR peuvent être sensiblement plus longs que d'habitude ou prévus.</p>	<p>En gardant à l'esprit ces temps d'attente possibles, prenez des dispositions pour arriver à l'heure dans la salle d'audience.</p>
<p>Des pratiques de fréquentation limitée sont en place.</p>	<p>Veuillez ne pas amener des personnes avec vous dans l'espace EOIR à moins qu'elles ne soient tenues d'être présentes pour votre audience.</p> <p>Les politiques relatives aux bâtiments et à la comparution devant les tribunaux de l'immigration s'appliqueront.</p>

Pour obtenir des informations spécifiques sur votre cas, visitez le portail automatisé d'information sur le cas ou appelez le 800-898-7180 et entrez le numéro d'enregistrement associé à votre cas.

Pour plus d'informations sur les procédures judiciaires de l'immigration et les ressources pour vous aider dans votre cas veuillez visiter la ressource en ligne du tribunal de l'immigration (ICOR)

juillet 2021